

swissuniversities

swissuniversities

Effingerstrasse 15, Case Postale
3001 Berne
www.swissuniversities.ch

Déclaration : swissuniversities rappelle son attachement aux valeurs universitaires, l'autonomie institutionnelle et la liberté académique

Les deux principes d'autonomie institutionnelle et de liberté académique ont été de tout temps soutenus par les hautes écoles suisses. Ils sont ancrés dans la Constitution fédérale de la Confédération suisse à [l'article 63a3 - Hautes écoles](#)

Aux yeux des membres de swissuniversities, l'autonomie institutionnelle et la liberté académique sont les clés du succès des hautes écoles. Elles garantissent :

- l'excellence de l'enseignement et de la recherche,
- la qualité des décisions prises par les organes directeurs des hautes écoles,
- la capacité de concurrence et de coopération des hautes écoles.

Au-delà, la liberté de la science est un droit fondamental, tout en étant un pilier de la démocratie et une condition préalable au progrès économique et social. En effet, la résolution des défis globaux passe par la production, la transmission, la critique et la conservation des savoirs.

Or, aujourd'hui, sous l'influence de différentes tendances divergentes, swissuniversities ressent la nécessité de réaffirmer l'importance et son attachement à ces valeurs.

C'est d'abord avec une inquiétude croissante que swissuniversities observe l'érosion progressive de ces principes ces dernières années. La liberté académique a été assiégée dans de nombreuses régions du monde –Europe y incluse–, en restreignant la liberté d'expression, en menaçant les chercheurs et les enseignant-e-s, ou en sapant l'autonomie institutionnelle par le biais de la participation d'Etat ou d'autres tiers.

C'est ensuite le contexte actuel de « fake news » qui remet en cause la place et le statut du savoir scientifique. Les explications post-vérité prennent de l'ampleur pour façonner l'opinion publique et le débat politique et ont atteint une nouvelle dimension grâce aux médias sociaux.

Dans ce contexte, il est de la responsabilité des hautes écoles de s'engager pour la défense de ces principes. En tant qu'établissements d'enseignement supérieur et piliers de la société et de la démocratie, les hautes écoles s'efforcent de prévenir et de lutter contre ces évolutions. Elles restent vigilantes et appellent les gouvernements à veiller à ce que les mesures de politique nationale garantissent ces réalisations grâce à un engagement fort, fondé sur la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales.